

**Décret n° 2003-295 du 31 mars 2003 relatif aux interventions en situation d'urgence radiologique et en cas d'exposition durable et modifiant le code de la santé publique (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat)**

31/03/2003

!!! Abrogé par le décret n° 2003-462 du 21 mai 2003, art. 6-73° !!!  
Voir dorénavant les articles R. 1333-75 à R.R. 1333-93 du CSP (section 6 du chapitre 3 du titre 3 du livre 3 de la 1ère partie du CSP)